

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS CRÉATION ET ENTRETIEN DES JARDINS DE DEMAIN

JARDINIER PAYSAGISTE



Code RNCP 38386

EN UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

**Formation
Continue**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de :

- Mettre en place des ouvrages et des végétaux
- Entretenir les espaces paysagers et / ou naturels
- Entretenir le matériel
- Communiquer en situation professionnelle

PUBLICS VISÉS / PRE-REQUIS

- Avoir 18 ans ou plus
- Être apte physiquement aux travaux d'extérieur
- Avoir un projet professionnel en espaces verts

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION

1. Pré-inscription en ligne



2. Entretien de positionnement pour

établir le parcours individuel de formation

3. Satisfaire à l'entretien de positionnement

4. Valider et signer le parcours individuel de formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie de l'alternance entre les périodes d'entreprise et de CFPPA
- Accompagnement et suivi individuel par un tuteur
- Ateliers pédagogiques
- Travaux pratiques
- Visites techniques
- Formation en présentiel (et / ou distanciel en cas de situation particulière), 10 % du volume de formation sera réalisée en distanciel synchrone ou asynchrone.

CONTACT

Chargée de développement : 06-79-09-31-42

Standard CFPPA : 02-54-53-11-00

DURÉE ET MODALITÉ DE LA FORMATION



La formation socle est de 770h (mini 683h / maxi 805h) en centre et 12 semaines de stage, de septembre à juin. Chaque candidat bénéficiera d'un parcours individualisé en fonction de son niveau de diplôme et de son expérience professionnelle.



Dans le cas d'un handicap reconnu, le CFPPA dispose d'une référente handicap qui se tient à votre écoute pour déterminer les aménagements nécessaires à votre situation.

LES ENTREPRISES SUPPORTS DE LA FORMATION

- Entreprises du paysage
- Services espaces verts, collectivités, établissements publics
- Parcs privés, Arboretum

FORMATION RÉMUNÉRÉE

Selon la législation en vigueur, le stagiaire peut être rémunéré :

- par des fonds du Conseil Régional du Centre
- par France Travail
- par l'Employeur (contrat de professionnalisation, CPF, Transition Pro)



Chiffres clés (SIL)

Taux de réussite aux examens 2024 :

100% (8/8 candidats)

Taux de satisfaction 2024 :

75% (8/8 réponses)

Taux d'insertion 2024, à 6 mois :

40% (5/8 réponses)

C.F.P.P.A. de l'Indre

Route de Velles - CS 70529 -36018 CHÂTEAUX CEDEX

Tél : 02-54-53-11-00 Mail : cfppa.chateauroux@educagri.fr www.naturapolis36.fr



PRINCIPAUX CONTENUS DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Champs de compétences - CAP JP	SPS (Situations Professionnelles Significatives)	Finalités
Mise en place d'ouvrages et de végétaux	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de préparation du sol • Plantation de végétaux • Travaux de construction d'ouvrages paysagers 	Aménager un espace paysager conformément au plan d'exécution
Entretien d'espaces paysagers et/ou naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Taille des végétaux • Tonte et fauchage de gazon et prairie • Débroussaillage • Application de traitements phytopharmaceutiques • Protection des végétaux par utilisation de techniques alternatives 	Maîtriser l'évolution des végétaux en fonction de la vocation des espaces et contribuer à leur qualité paysagère et écologique
Maintenance des matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Affûtages des outils et matériels • Entretien courant des matériels à moteur thermique ou électrique 	Maintenir la fonctionnalité des matériels et outils
Communication en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Signalement des anomalies observées • Réponse aux sollicitations d'un client ou d'un usager 	Fournir des informations utiles à la prise de décision, à la traçabilité et à l'organisation du travail

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. L'obtention d'une UC est valable 5 ans. Le référentiel du diplôme est disponible sur le site <https://chlorofil.fr> rubrique référentiel du diplôme.

Pendant la formation...

ATOUTS DE LA FORMATION

Les stagiaires disposent d'un arboretum pour la reconnaissance des végétaux d'ornement, d'une plateforme de maçonnerie paysagère, d'une pépinière, d'un espace de recyclage des déchets verts ainsi que du matériel de paysage pour effectuer les travaux pratiques :

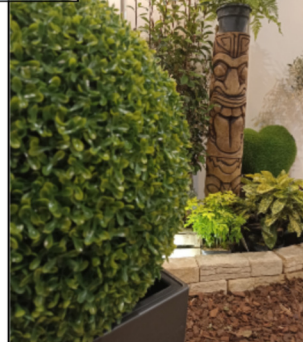
- Conduite d'engin mini-pelle.
- Création paysagère.
- Entretien d'espaces paysagers
- Participation à des chantiers écoles

Après la formation...

Cette formation, à finalité professionnelle permet un accès à la vie active.

Elle constitue une première étape de professionnalisation qui pourra être complétée par d'autres formations qualifiantes ou diplômantes.

Les ouvriers-jardiniers paysagistes ainsi formés pourront travailler dans des entreprises paysagères, en CESU ou au sein d'une collectivité territoriale (services communaux, espaces verts).



Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de :
 - L'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen
 - L'État dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences.